

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 février 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1787

présenté par  
Mme Billard, Mme Fraysse, Mme Bello,  
Mme Buffet, M. Dolez, M. Gremetz, M. Muzeau,  
et les membres du groupe de la Gauche démocrate et républicaine

-----  
**ARTICLE 26**

À l'alinéa 125, substituer aux mots :

« et, en ce qui concerne les activités relevant de leurs compétences, des présidents de conseils généraux de la région »,

les mots :

« , des Conseils généraux de la région et du Conseil régional. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Tant par leurs compétences spécifiques pour ce qui concerne les Conseil généraux que notamment par leurs compétences en matière d'aménagement du territoire, ces deux institutions représentatives des territoires doivent être consultées sur la définition des territoires de santé les plus pertinents. Ici encore transparaît le caractère étatique de ce projet.